

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 janvier 2016, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement sur un terrain autre que le terrain du bâtiment principal pour le 3390, boulevard Henri-Bourassa.

Permettre zéro de stationnement au lieu de deux pour le 11175, avenue Georges-Pichet.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de
Montréal-Nord, ce 15 décembre 2015.

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate